

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FB/TD/AG/SK/ n° 2021/08

Objet de la délibération :

Création et suppression de postes permanents et modification du tableau des effectifs

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 6

Votants : 28

Date de la convocation :

Le 09 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 15 novembre 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, BONNET Dominique, SAUTEUR Emmanuel, Marie-France DURAND, DOKOUROFF Sonia, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène, MARCHAND Jean-Paul, DAVID Guy, ROYNEL Éric, Sylvie ROUZET, BEULÉ Simone, Isabelle MARCHAND, PICHARD Fabrice, Bruno ESTAMPE

Excusés :

- BONVIN Béatrice, Pouvoir à BELHOMME François
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Emmanuel SAUTEUR
- AMELOT Thomas, Pouvoir à Patricia EVENO
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Dominique BONNET
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Roland HAMARD, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absente :

- CLAIREMBAULT Claire

Secrétaire de séance : Dominique BONNET

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en son article 34 considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 23 septembre 2021,

CONSIDERANT que l'ensemble des postes budgétaires ne sont pas pourvus et qu'il convient de les supprimer ;

Madame THERON-CAPLAIN, adjointe expose ce qui suit :

Lors du Conseil Municipal de février 2021 une première mise à jour du tableau des effectifs avait été opérée en supprimant un certain nombre de postes budgétaires vacants.

Article 1 :

Il est proposé de finaliser cette mise à jour en supprimant les postes budgétaires suivants :



2021- 229

**FILIERE ADMINISTRATIVE :**

Attaché territorial : 2 postes à temps complet,  
Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe : 2 postes à temps complet,  
Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe : 1 poste à temps complet,  
Rédacteur : 2 postes à temps complet  
Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe : 1 poste à temps complet,  
Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe : 1 poste à temps complet,  
Adjoint administratif : 2 postes à temps complet.

**FILIERE TECHNIQUE :**

Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe : 3 postes à temps complet

**FILIERE CULTURELLE**

Assistant de conservation du patrimoine : 1 poste à temps complet

**Article 2 :**

Il est proposé la création d'un poste budgétaire d'adjoint d'animation afin d'occuper les fonctions de surveillance d'un enfant bénéficiant du dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) sur le temps de la pause méridienne.

Création d'un poste permanent de surveillant de la pause méridienne à temps non-complet annualisé 3h09/35 heures avec ouverture sur le grade : d'adjoint territorial d'animation, 1 poste à créer. Soit 1 poste budgétaire à créer.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel sur les fondements de l'article 3-2 ou 3-3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

En cas de recours à un agent contractuel, son niveau de rémunération sera compris entre l'indice majoré 340 et 382.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- DECIDE de supprimer les postes budgétaires présentés ci-dessus,
- DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet annualisé sur la base de 3h09/35 h pour occuper les fonctions de surveillant de la pause méridienne d'un enfant bénéficiant du dispositif ULIS,
- ACTE la modification du tableau des effectifs,
- ACTE que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 012

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré à Épernon, le 15 novembre 2021

Le Maire,

F. BELHOMME



# ANNEXE

MISE A JOUR : 15/11/2021

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE 2021					reste à pourvoir	effectif pourvu ETP	différence eff pourvu/ pourvu ETP
Grade	Catégorie	Eff. Budget.	Eff. Pourvus	dont T.N.C.			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
Directeur général des services	A	1	1	0	0	1	0
Attaché principal	A	1	1	0	0	1	0
Attaché territorial	A	2	2	0	0	2	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	3	3	0	0	3	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2	2	0	0	2	0
Rédacteur	B	1	1	0	0	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6	6	0	0	6	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	4	0	0	4	0
Adjoint administratif	C	1	0	0	1	0	0
<b>TOTAL FIL. ADMINISTRATIVE</b>		<b>21</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
Ingénieur principal	A	1	0	0	1	0	0
Ingénieur	A	0	0	0	0	0	0
Technicien principal de 1ère classe	B	2	1	0	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	0	1	0	0
Technicien	B	2	1	0	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	6	3	0	3	3	0
Agent de maîtrise	C	4	1	0	3	1	0
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	7	4	0	3	4	0
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	11	8	2	3	7,74	0,26
Adjoint Technique	C	12	12	1	0	11,50	0,50
<b>TOTAL FIL. TECHNIQUE</b>		<b>46</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>29,24</b>	<b>0,76</b>
<b>FILIERE SOCIALE ET MEDICO SOCIALE</b>							
Agent spécialisé principal de 1ère classe	C	3	3	0	0	3	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe	C	1	1	0	0	1	0
<b>TOTAL FIL. SOCIALE</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>							
Professeur d'Enseignement Artistique	A	5	5	4	0	3,33	1,67
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	4	4	3	0	2,85	1,15
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	4	4	2	0	2,88	1,13
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	1	0	0	1	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	1	0
Assistant de conservation	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	0	1	0
<b>TOTAL FIL. CULTURELLE</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>12,05</b>	<b>3,95</b>
<b>FILIERE POLICE</b>							
Brigadier chef-principal	C	2	2	0	0	2	0
Gardien-Brigadier	C	1	1	0	0	1	0
<b>TOTAL FIL. POLICE</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>							
Adjoint d'animation	C	1	0	1	1	0	0
<b>TOTAL FIL. ANIMATION</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>92</b>	<b>73</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>68,29</b>	<b>4,71</b>

\* TNC : Temps Non-Compleet

\*\* ETP : Equivalent Temps Plein

